



Tuyau des eaux pluviales dans mon appartement.

Par **Mary4164**, le **09/04/2022** à **16:23**

Bonjour, nous avons acheté un appartement en juillet dernier et venons découvrir que le tuyau des eaux pluviales de l'immeuble passe dans l'appartement. Ce dernier est caché sous un coffrage. Que dit la réglementation en la matière car mon architecte qui pilote les travaux de rénovation de cet appartement m'indique que ce tuyau doit être retiré. La copropriété doit-elle financer les travaux de remise en état du système d'évacuation des eaux pluviales de l'immeuble.

En vous remerciant.

MM

Par **youris**, le **09/04/2022** à **18:31**

bonjour,

personnellement, je ne connais pas d'interdiction de passages de canalisations d'équipement commun (parties communes) dans des parties privatives.

cela est rare dans les immeubles qui sont construits pour être des copropriétés mais fréquents dans les grosses villas transformées en copropriété.

je doute que le syndicat des copropriétaires acceptent de déplacer cet ouvrage, si cela est possible techniquement, à ses frais.

salutations